

### Réunion du mardi 2 février 2021

#### Visioconférence

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BAVOIL Saint-Rémy-les-Chevreuse
- M. BENMUSSA Senlis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- M. DUPONT Châteaufort
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. LE SAULNIER Bullion
- M. LUBRANESKI Les Molières
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. POULON Sonchamp
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseiller régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, BLANCHARD, BUREAU, DOUBRE, DRANSART, DUFILS, DUMAZEAU, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET, ROBINET, THOMAS et MM HARDY et POUZERGUES.

Absents excusés :

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M CARIS est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 8 décembre 2020**

Adoption à l'unanimité

**3. Attribution d'une subvention à l'Association des Peintres en Vallée de Chevreuse pour l'organisation du Pique-nique des peintres paysagistes - Petit Moulin des Vaux de Cernay**

Afin d'assurer la continuité de cet événement le PNR attribue à l'Association des Peintres en Vallée de Chevreuse une subvention de **5 000 €** pour que celle-ci puisse assurer de manière autonome l'organisation et le bon déroulement de celui-ci en 2021, événement annulé en 2020 pour cause de crise sanitaire. Cela permet ainsi de maintenir une programmation événementielle sur le site et d'ouvrir le musée au public à cette occasion.

Le PNR demeure gestionnaire du site suite à la demande de prolongation de la convention de gestion au CD78, ce qui permet au Parc d'accompagner la démarche de l'Association.  
La date de la manifestation n'est pas encore arrêtée.

Adoption à l'unanimité

#### **4. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Développement économique et Energie du 20 janvier 2021**

##### ***Revitalisation centre-bourg***

###### **Fonds d'aide PNR aux entreprises**

###### **Monsieur Cara, ébéniste, Gambais**

Investissements : matériel, mobilier, aménagement

Coût global : 12 858,19 € HT

Subvention accordée (taux 15%) : **1 928,73 TTC** sous réserve d'installation du siège social à Gambais et de la signature d'un bail commercial ou équivalent.

Demande de démarrage anticipé à la date du 11 janvier 2021

###### **Filières courtes – Métiers d'art**

###### **Madame Boulanger, enluminure (membre de l'association AAArt), Gif-sur-Yvette**

Frais de stands : salon Artpajon, le salon métiers d'art du Rotary à Rambouillet et le salon Fête de la création et des métiers d'art à Saint-Jean de Beaugard : 397,50 € HT

Subvention accordée (taux 50%) : **198,75 € TTC**

Demande de démarrage anticipé à la date du 4 septembre 2020

###### **Innov Rural**

###### **Lancement d'une collecte de financement participatif, Les serres de Beaudreville, Gometz-la-Ville**

Montant de la collecte : objectif potentiel 20 000 €

Subvention demandée (frais de collecte) : 1 600€ maximum

###### **Energie**

###### **Rénovation de 22 lanternes boules rue du bois Biquet et rue du champ d'alouette - Bonnelles**

Aide 5.5 : rénovation de l'éclairage public

Coût des travaux (22 lanternes) : 7 746,20€ HT

Montant de l'aide (70%) = **5 422,34€ HT**

###### **Mise en place de l'extinction nocturne 00h/5h - Saint-Rémy-l'Honoré**

Aide 5.5 : pollution lumineuse

Coût des travaux (3 horloges astronomiques) : 1 575€ HT

Montant de l'aide (70%) = **1 102,50€ HT**

Adopté à l'unanimité

5. **Attribution des aides validées par la Commission restreinte Education à l'Environnement du 18 janvier 2021**

**Ecole primaire d'Hermeray**

Deux projets sont menés dans l'école. Ils concernent chacun une classe et sont axés sur la découverte de la biodiversité, des relations entre les êtres vivants et des relations homme-nature. Le travail mis en place s'appuie sur le jardin pédagogique mis en place au sein de l'établissement ainsi que sur les milieux naturels proches de l'école.

Ils seront accompagnés par Solen Boivin (Guide de Parc) pour les sorties nature et par un photographe participant au collectif du Festiphoto qui conseillera les élèves pour des prises de vues naturalistes (exposées à la fin du projet).

La participation financière du Parc contribuera pour les deux projets au financement des interventions de Solen Boivin et aux tirages des photographies réalisées.

Participation financière du Parc (taux 80 %) : 800 € TTC

**Ecole maternelle La Romanie aux Essarts-le-Roi**

Ce projet qui s'intègre dans le projet d'école concerne deux classes de grande section. Il est axé sur la découverte de la nature et s'appuie sur le jardin pédagogique mis en place dans l'école et sur des sorties de découverte dans la nature alentours.

La participation financière du Parc contribuera au financement des interventions de l'association Ville Verte et de l'ONF.

Participation financière du Parc (taux 80 %) : 500 € TTC

**Commune des Molières**

La demande de financement concerne 5 projets différents destinés aux enfants de la communes inscrits aux activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial mis en place par la commune.

Ces projets ont pour objectif de faire découvrir aux enfants l'environnement naturel de proximité et de les sensibiliser à sa protection.

Les découvertes et activités nature mises en place mobilisent plusieurs intervenants extérieurs professionnalisés dans le domaine de l'éducation à l'environnement, le service éducation du Parc et plusieurs agents communaux en charge de l'encadrement du périscolaire pour la mise en place d'ateliers ludiques et artistiques en prolongements des découvertes réalisées.

La participation financière du Parc contribuera au financement des animations réalisées selon les projets par l'association Ville Verte et la Guide de Parc Solen Boivin, à l'achat de matériel et de documentation pédagogique.

Participation financière du Parc (taux 80 %) : 1 199,12 € TTC

Adoption à l'unanimité

6. **Validation des aides attribuée par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 25 janvier 2021**

**« Accompagnement d'une démarche innovante et/ou expérimentale de concertation citoyenne » (aide 14.3)**

**Commune des Mesnuls**

La commune des Mesnuls souhaite mener une démarche participative avec ses habitants visant à repenser son centre village. Deux objectifs principaux : améliorer le cadre de vie du cœur du Village en produisant des espaces publics de qualité, en repensant certains usages ou destination d'équipements et se saisir de cette démarche comme une opportunité de créer du lien entre les habitants du village et avec l'équipe municipale. Un travail spécifique sera également mené avec les jeunes et l'école élémentaire des Mesnuls.

Cette expérimentation menée par l'Agence Palabreo, spécialisée dans les démarches de concertation citoyenne, s'élève à un montant global de 20750 € H.T.

- Montant de l'aide du PNR (70%) : **10 000 € HT** (Plafond de l'aide).

**« Acquisition d'appuis vélo par les communes et les intercommunalités » (aide 15.1)**  
**Commune de Poigny-la-Forêt**

La commune de Poigny-la-Forêt a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des lieux publics et au centre bourg. Elle souhaite installer 10 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (salle des fêtes et stade) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants dans leurs déplacements quotidiens

Cette acquisition s'élève à un montant global de 1560 € H.T.

- Montant de l'aide du PNR (50%) : **780 € H.T**

**« Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2.3)**  
**Commune de Choisel**

La commune de Choisel souhaite valoriser par des plantations de haies et d'arbres fruitiers deux espaces publics de la commune : le jardin de la nouvelle auberge des 3 Hameaux, et la place de la Ferté.

Les travaux de fourniture et de plantation des charmilles et des 10 arbres fruitiers ont été estimés 2577.13€ HT.

- Montant de l'aide du PNR (60 %) : **1 546.28 € H.T**

**« Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics » (aide 2.3)**  
**Commune de Raizeux**

La commune de Raizeux mène un projet de réaménagement paysager des abords de l'école et de la nouvelle bibliothèque. Ce projet consiste à réorganiser les circulations et le stationnement, et à les accompagner par de nouvelles plantations. Le coût est estimé à 18 550€ HT.

- Montant de l'aide (60%) : **11 130€ H.T.**

M BAVOIL précise que le sujet de la démarche participative aux Mesnuls a interpellé la commission restreinte et des précisions ont été demandées à la commune. Il faut que ce soit une démarche positive pour la collectivité, il s'agit de fédérer toutes les bonnes initiatives. Il s'avère que la démarche est structurée, il y aura un suivi de la concertation avec des rendus au niveau de la commission

Adoption à l'unanimité

## **7. Validation des aides attribuée par la Commission Biodiversité et Environnement du 25 janvier 2021** (annexe 1)

### **Demande d'aide financière pour la plantation d'une haie au lieu-dit la Millière Commune des Mesnuls**

L'association de la vallée de la Millière aux Mesnuls travaille en partenariat avec le Parc naturel et l'université Paris Saclay pour des actions de connaissance, d'apprentissage des étudiants, d'expérimentation et de suivi de la vallée de la Millière.

L'association gère notamment une parcelle d'un hectare et demi, jusqu'à récemment en prairie de pâturage. Son projet à terme est la création sur cette prairie d'un « jardin – verger », espace pédagogique démonstrateur des techniques alternatives de culture (dont la permaculture et l'agroforesterie).

Aujourd'hui l'association demande au Parc naturel une aide financière pour l'implantation d'une haie champêtre le long d'un chemin et d'une haie basse de petits fruits à l'intérieur de la prairie.

La subvention est destinée à financer les dépenses pour la fourniture et la protection des plants.

Composition de la haie de fruits rouges : seul le Cassis (*Ribes nigrum*) sera subventionné par le Parc.

Les essences et variétés proposées sont choisies parmi la liste préconisée par le Parc naturel.

La protection des plants est un paillage de tissu de chanvre biodégradable.

Cette subvention est attachée à une convention signée entre l'association et le Parc naturel et vise principalement à s'assurer du bon entretien pour une reprise optimale des plants.

Coût total de l'opération : 1 810 € TTC

Montant de l'aide du PNR (80 %) : 1 448 € TTC

Précision : on est sur la propriété de A ARTHUS BERTRAND. La question de la chasse sur sa propriété ne fait partie du dossier.

Il y a tout un projet de suivi sur la renaturation de fond de vallée avec l'université d'Orsay. Le Parc va porter tout le côté ingénierie. Pour le dossier qui est concerné : il s'agit uniquement d'un projet de haie.

### **Demande de subvention pour la restauration écologique d'une zone humide privée Commune de Milon-la-Chapelle**

La propriété se situe au sein d'un ensemble de zones d'intérêt écologique à conforter inscrit au Plan de Parc réglementaire. Elle est également en site classé au titre des paysages. Elle jouxte au sud la zone d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) n°78406004/110020282 « Pendants humides du Rhodon et étang du moulin de la Machine ». Elle constitue le seul corridor de milieux humides entre les deux zones d'habitation du bourg et des Buissons. Ce site porte donc de grands enjeux de protection de la biodiversité, de la fonctionnalité des zones humides et du corridor fonctionnel de milieux qui relie le talweg de la Ravine, le Vivier et l'ensemble du fond de vallée du Rhodon.

#### Détail des travaux

- Abattage des arbres situés dans le cône de vision. Certains sujets seront néanmoins gardés sur pied pour le maintien des berges du ruisseau.

- Les bois abattus seront tronçonnés en morceaux d'un mètre de longueur et rangés en tas judicieusement placés. Les branchages seront broyés par l'entreprise de bucheronnage afin de supprimer les volumes conséquents et foisonnant des houppiers ; les broyats serviront à marquer et à stabiliser les cheminements au sol.

- Praticabilité et marquage des cheminements piétonniers : les cheminements au sol portant seront laissés en l'état, ou recouverts des copeaux issus du broyage des branchages selon les secteurs et leur praticabilité. Cette action d'étalement des copeaux est laissée au personnel jardinier de M. Schweitzer.

- Franchissement des parties au sol moins portant : un platelage en bois sera installé au sol. Il sera composé de deux troncs droits de section identique, agencés parallèlement sur lesquels seront cloués ou vissés des planches de bois brut (chêne, acacias, châtaignier, douglas, ou mélèze). Ces platelages auront une largeur de 1,5 mètres.

- Franchissements du ruisseau et des sources : des petites passerelles seront confectionnées et installées au sol à l'image des platelages.

- Traitement de la renouée : la zone de renouée invasive sera déblayée avec son remblai d'apport jusqu'à la purge complète de l'ensemble des rhizomes, le tout sera déposé en décharge contrôlée (avec bon de réception officiel). Une mare sera formée en lieu et place du remblai, selon une morphologie la plus favorable au développement d'un écosystème « mare » (berges en pentes douces, petite fosse profonde de refuge pour la faune en cas de gel, etc.). Aucune plantation ni introduction d'animaux ne sera réalisée.

- La clôture côté route des Buissons : l'actuelle sera démontée et exportée. Une nouvelle clôture de 1,20 mètre de hauteur sera installée selon les modalités suivantes : un grillage à mailles carrées, de type « cyclone » (robuste) sera tendu et fixé sur des tendeurs d'acier et des pieux en acacia ou châtaignier enfoncés dans le sol selon les règles de l'art.

- L'actuel portail sera démonté et remplacé par un portail en bois de châtaignier de type champêtre.

Cette subvention est attachée à une convention signée entre le propriétaire et le Parc naturel et vise principalement à s'assurer de la pérennité des milieux ainsi restaurés, et à un suivi réalisé par le Parc.

Le coût total des travaux s'élève à 38 400 € TTC

Montant de l'aide du PNR (80 %) : 8 000 € TTC (plafond de l'aide)

Il y a un chemin public qui longe le côté Est de la propriété et également la route communale. C'est ce qui a incité le propriétaire à faire ces travaux d'ouverture. Le cours d'eau qui traverse la propriété s'appelle le Vivier et se déverse ensuite dans le Rhodon.

Adopté à l'unanimité.